



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/6  
12 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

STATISTIQUES DES FINANCES

Équipe spéciale des statistiques des finances

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (responsable : le Fonds monétaire international) qui figure en annexe, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique lors de sa session extraordinaire<sup>1</sup>.

---

\* E/CN.3/1995/1.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), par. 16.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES FINANCES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION ET FAITS GÉNÉRAUX . . . . .	1 - 4	3
I. VUE D'ENSEMBLE . . . . .	5 - 12	4
A. Méthodologie statistique . . . . .	5	4
B. Communication et mise en commun des données .	6 - 9	4
C. Diffusion des données . . . . .	10	5
D. Assistance technique . . . . .	11	6
E. Conclusions . . . . .	12	6
II. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS . . . .	13 - 16	6
III. STATISTIQUES DE LA DETTE EXTÉRIEURE . . . . .	17 - 18	7
IV. STATISTIQUES MONÉTAIRES ET BANCAIRES NATIONALES	19 - 21	7
V. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES . . . . .	22 - 24	8
VI. AUTRES STATISTIQUES FINANCIÈRES . . . . .	25 - 27	9
VII. COORDINATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE . . . . .	28	10

## INTRODUCTION ET FAITS GÉNÉRAUX

1. Les objectifs de l'Équipe spéciale des statistiques des finances, dont le mandat a été fixé par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa quinzième session (voir E/CN.3/1993/21, par. 53) puis confirmé par la Commission de statistique à sa vingt-septième session<sup>a</sup> et par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC à sa vingt-sixième session (voir ACC/1993/1, par. 4 et 17 à 19), sont : a) de déterminer les travaux effectués par les organisations intéressées sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de l'assistance technique et de la coopération; b) d'évaluer les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité; c) d'étudier comment pourrait être évaluée la base de données gérée par les organisations internationales; et d) faire rapport sur les mesures prises, ainsi que sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus appelant une décision du Groupe de travail. Ces objectifs ont été confirmés comme mandat de l'Équipe spéciale à sa première réunion en juin 1993 (E/CN.3/1994/8, par. 1). Les organes et organismes membres de l'Équipe spéciale sont les suivants : Fonds monétaire international (FMI) (responsable), Banque des règlements internationaux (BRI), Institut monétaire européen (IME), Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), Banque mondiale et Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

2. Aux fins des travaux de l'Équipe spéciale, par statistiques des finances il faut entendre les statistiques de la balance des paiements, les statistiques de la dette extérieure, les statistiques monétaires et bancaires nationales, les statistiques des finances publiques et d'autres statistiques financières au sens large où des problèmes de coordination entre les organisations internationales pourraient se poser. Tenant compte de ces définitions, l'Équipe spéciale a examiné les questions de coordination dans les domaines des opérations bancaires internationales, des investissements de portefeuille, de l'investissement direct, des produits financiers dérivés, de l'aide publique au développement et des comptes des entreprises non financières.

3. Dans un premier temps, en décembre 1992, le FMI a envoyé à des organisations internationales qui établissent ou publient des statistiques des finances un questionnaire conçu pour recenser les problèmes et évaluer les possibilités d'une meilleure coopération. Puis, en août 1993, il a adressé une lettre aux ministres des finances, aux gouverneurs des banques centrales et aux directeurs des offices de statistique nationaux de plusieurs pays industrialisés et en développement pour connaître leurs vues sur le mandat de l'Équipe spéciale, sur le rôle des organisations internationales dans la mise au point de normes de statistiques financières, sur les méthodes actuelles de collecte et de mise en commun des données et sur les conclusions découlant du questionnaire.

4. L'ordre du jour de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale (novembre 1994) comprenait des questions déjà abordées lors de la première réunion (principalement dans le domaine des statistiques monétaires et financières et des statistiques des finances publiques), ainsi que des questions posées en réponse à la lettre du FMI d'août 1993 mentionnée ci-dessus, notamment la

nécessité de trouver des moyens d'alléger la charge de la collecte des données et le besoin d'un catalogue des statistiques des finances publiées par les organisations internationales. Le rapport de l'Équipe spéciale sur cette réunion sera soumis à la Commission pour référence.

## I. VUE D'ENSEMBLE

### A. Méthodologie statistique

5. L'Équipe spéciale remarque que le FMI, EUROSTAT, la BRI et la Banque mondiale (cette dernière dans le domaine des statistiques de la dette extérieure) assurent la conversion des données nationales en statistiques financières et examinent les manières possibles de coordonner les travaux sur les méthodes employées; elle note en particulier que le FMI compte établir des méthodes internationales relatives aux statistiques monétaires et financières et aux statistiques des finances publiques, s'accordant le plus possible avec le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993).

### B. Communication et mise en commun des données

6. L'Équipe spéciale a examiné les méthodes actuelles de communication et de mise en commun de statistiques des finances utilisées par les organisations internationales et constate que la mise en commun de statistiques des finances entre les organisations internationales a pris beaucoup d'ampleur et va probablement en s'intensifiant, surtout grâce aux moyens électroniques qui ont remplacé les relevés traditionnels dans les pays industrialisés et dans les pays en développement les plus avancés. En outre, la tâche que constitue pour les institutions nationales la communication de données peut avoir été facilitée par l'accès électronique à des bases de données nationales, la pratique croissante de mise en commun de données entre les organisations internationales et l'utilisation de procédures de communication communes.

7. Ayant examiné les réponses à la lettre du FMI d'août 1993, l'Équipe spéciale a relevé des préoccupations régulières quant à la communication de données et envisage de faciliter cette tâche en profitant des avantages de la communication électronique et en garantissant une plus grande harmonisation des données demandées grâce à la mise au point d'une matrice des besoins de données. En ce qui concerne la communication électronique, la transmission électronique non normalisée des données nationales implique généralement des coûts de programmation au départ et à l'arrivée pour répondre aux besoins des organisations internationales et d'autres utilisateurs de données normalisées; le montant de ces coûts a fait obstacle au développement de la communication électronique. Dans le cas de la communication électronique normalisée, certains de ces coûts ont été reportés sur les pays d'origine mais l'avantage est l'existence d'une base de données normalisée maintenant accessible à une plus grande gamme d'utilisateurs. L'Équipe spéciale note l'avance prise par EUROSTAT dans ce domaine grâce à ses travaux sur des statistiques globales sur la balance des paiements grâce à l'utilisation des programmes de transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport (EDIFACT). EUROSTAT prévoit d'utiliser prochainement EDIFACT pour la communication des agrégats de le comptabilité nationale puis pour d'autres types de statistiques, dans les cinq prochaines années. En ce qui concerne le rôle de l'Équipe

spéciale dans ce domaine, il a été décidé que le sujet serait à nouveau abordé ultérieurement, pour examiner l'évolution des programmes EDIFACT et l'expérience d'autres organisations internationales. Quasiment dans le même domaine, il a été convenu que des efforts seraient déployés pour adopter des normes uniformes de codification des pays, y compris les organisations internationales et les groupes de pays, et que la question doit être étudiée par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC.

8. On reconnaît que la mise au point d'une matrice globale des besoins de données demandera beaucoup de travail et qu'une application plus limitée à des domaines spécifiques, comme cela a été le cas précédemment pour les données fiscales, est plus simple. Parmi les domaines où une matrice pourrait être utilisée efficacement, on compte les dépenses publiques et les taux d'intérêt.

9. Bien que l'Équipe spéciale ait conclu qu'il n'est pas vraiment établi que la communication de statistiques des finances à des organisations internationales soit une tâche trop lourde, elle admet qu'il est possible que le nombre de demandes qui émanent d'organisations internationales mais sans passer par leurs services statistiques ait augmenté ces dernières années. C'est le cas du FMI et d'EUROSTAT et cela est dû au problème de la qualité et de l'actualité des données recueillies par leurs services statistiques, et à la multiplication des demandes spéciales, généralement avec un préavis très court, par d'autres utilisateurs de données dans ces organisations. L'Équipe spéciale note que cela pose la question de la politique des organisations internationales en matière de statistique, question que les pays membres souhaiteront peut-être aborder directement.

### C. Diffusion des données

10. L'Équipe spéciale a examiné un certain nombre de questions relatives à la publication et à la diffusion de statistiques des finances, notamment celles qui avaient été posées en réponse à la lettre envoyée par le FMI en août 1993 au sujet de la nécessité de produire un catalogue des publications des organisations internationales concernant les statistiques des finances. Elle s'est demandé si le Répertoire de statistiques internationales, dont la dernière édition remonte à 1982, pourrait servir à cet effet. Il a été convenu que, si le Répertoire était mis à jour, on pourrait peut-être envisager de revoir la classification des statistiques des finances comme on l'avait déjà fait à d'autres occasions pour identifier les lacunes et les doubles emplois. On n'a pas jugé utile, cela étant, de publier un guide distinct portant sur les statistiques des finances, ni de revoir les normes documentaires régissant les statistiques des finances publiées par des organisations internationales. L'Équipe spéciale a conclu que les questions soulevées au sujet des normes documentaires revêtent un caractère général et ne se confinent pas aux statistiques des finances. C'est donc au Sous-Comité des activités statistiques du CAC qu'il y a lieu de les aborder. En outre, l'uniformisation des données recueillies par les services non statistiques de certaines organisations internationales dans divers domaines des statistiques pose un problème de documentation dont il importe que les organisations en question se préoccupent activement.

#### D. Assistance technique

11. L'Équipe spéciale note que les efforts déployés pour coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques des finances se sont limités aux programmes des organisations internationales conduits dans les pays dont l'économie est en transition. L'Équipe a conclu qu'il n'y a pas besoin d'instruments de coordination équivalents pour d'autres régions (au moins en ce qui concerne le domaine des statistiques de finances). Le programme d'assistance technique du PNUD est actuellement à l'examen et les commissions régionales doivent être encouragées à jouer un rôle plus actif dans la coordination multilatérale de l'assistance technique pour les statistiques dans tous les domaines.

#### E. Conclusions

12. L'Équipe spéciale a conclu qu'elle a mené à bien l'examen des principales questions figurant dans son mandat. En conséquence, aucune réunion supplémentaire n'est programmée pour le moment, mais l'Équipe spéciale est prête à se réunir si de nouvelles questions lui sont soumises.

### II. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

13. Pour ce qui est de la collecte, de la transformation et de la mise en commun des données par les organisations internationales, l'Équipe spéciale constate que les arrangements en vigueur ne présentent plus d'importantes lacunes si ce n'est qu'il reste encore à repérer plus précisément les différences existant entre les présentations nationales et les manuels FMI/EUROSTAT.

14. Certains des objectifs de l'Équipe spéciale sont également poursuivis par le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI, qui a été créé en 1992 avec la participation d'organismes internationaux et nationaux de statistiques en vue d'appliquer les recommandations figurant dans deux rapports du FMI sur la mesure des flux internationaux de capitaux et sur les disparités mondiales dans les comptes des opérations courantes. Le Comité devait examiner les moyens d'améliorer la coordination entre pays en matière de collecte de données statistiques en vue d'en faciliter l'échange. L'Équipe spéciale a rendu compte de ses travaux au Comité lors de sa dernière réunion (Bâle en novembre 1994).

15. À l'issue de cette réunion, le Comité a constaté qu'en dépit des progrès considérables accomplis par les organisations internationales pour ce qui est de l'harmonisation des concepts et des classifications, la coordination de l'assistance technique laissait toujours à désirer et que, pour établir les balances des paiements des pays développés et des pays en développement, il fallait mettre au point des données régionales de sorte que celles des pays créanciers correspondent à celles des pays débiteurs. Le Comité a également noté qu'il faudrait renforcer la coordination entre les organisations internationales qui établissent des données pour le compte capital de la balance des paiements (entre autres pour faciliter l'évaluation précise des flux mondiaux de capitaux) ainsi que des statistiques détaillées des services et concernant d'autres domaines étroitement liés, tels que les investissements directs et de portefeuille.

16. Pour ce qui est de la communication électronique des agrégats de la balance des paiements, l'Équipe spéciale remarque qu'EUROSTAT a récemment pris l'initiative d'utiliser EDIFACT pour transmettre des messages normalisés (données et textes) et a en particulier demandé aux pays membres de lui transmettre leurs données de la même manière pour lui permettre, grâce à la rapidité de cet échange, de leur fournir par retour une analyse des données. Le système peut ainsi communiquer chaque mois des états de la balance des paiements aux organisations et pays membres de l'Union européenne ainsi qu'aux autres organismes liés au réseau. Compte tenu de ce qui précède, l'Équipe spéciale s'est demandé si elle devait coordonner l'action en faveur de la mise en commun des données informatisées de la balance des paiements. Aucune décision n'a encore été prise à cet égard mais on a toutefois fait remarquer que le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI pourrait, le cas échéant, examiner cette question.

### III. STATISTIQUES DE LA DETTE EXTERIEURE

17. Depuis un certain nombre d'années, la BRI, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale mettent au point ensemble les définitions et les méthodes d'une présentation détaillée de données sur la dette extérieure, sous réserve des contraintes inhérentes à la nature des informations communiquées par les pays aussi bien débiteurs que créanciers. On étudie actuellement les rapports entre les statistiques de la dette extérieure et celles de la balance des paiements et notamment la position des investissements internationaux telle que définie dans le Manuel de la balance des paiements. En outre, on s'attache à améliorer la comparabilité entre les données fournies par les pays créanciers et celles émanant de pays débiteurs.

18. À cet égard, l'Équipe spéciale remarque que la Banque mondiale a l'intention de revoir son système de notification des pays débiteurs pour qu'il traduise l'évolution des modes de financement dans les pays en développement – importance croissante du secteur privé et nouveaux instruments. La base de données de la Banque mondiale sur la dette extérieure deviendra ainsi un meilleur outil d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, répondant mieux aux besoins d'un public plus large. À cette fin, la Banque mondiale établit actuellement un questionnaire qui devrait donner lieu à des propositions qui seront examinées par les organisations internationales et d'autres parties intéressées pour constituer en dernière analyse un plan général annoté du système révisé de notification des pays débiteurs. Le Groupe de travail du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et le Groupe de travail international sur les statistiques relatives à la dette extérieure examineront ce plan général pour veiller à ce que les informations des pays créanciers concordent avec celles des pays débiteurs.

### IV. STATISTIQUES MONÉTAIRES ET BANCAIRES NATIONALES

19. L'Équipe spéciale note que le FMI prévoit d'établir le nouveau manuel sur les statistiques monétaires et financières en s'inspirant de la méthode de la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements, dont les étapes sont les suivantes : évaluation initiale de la façon dont le SCN de 1993 répond aux besoins des utilisateurs en la matière – notamment les organisations internationales et les pays; puis examen du potentiel statistique dans chaque

secteur, statistiques qui doivent être aussi conformes que possible aux normes définies dans le SCN de 1993; puis série de visites de fonctionnaires du FMI auprès des principales organisations internationales intéressées et organismes officiels dans un certain nombre de pays industriels et en développement et enfin distribution, pour observations, d'un plan général annoté du manuel à tous les pays membres. Les projets de chapitres (versions anglaise, française, espagnole et russe), après avoir été examinés au sein du FMI, sont distribués, pour observation, aux utilisateurs et aux statisticiens, après quoi le FMI organise une réunion d'experts représentant tous ses membres pour passer en revue les projets complets. À ce jour, on espère achever d'ici à juillet 1995 les projets de chapitre restants. Une réunion du groupe d'experts est provisoirement prévue pour le début de l'année 1996; le manuel devrait être publié en décembre 1996.

20. Selon l'Équipe spéciale, la formule du manuel sur les statistiques monétaires et financières devrait être plus souple pour répondre aux besoins d'un public plus large et être adaptée aux conceptions actuelles en la matière. Aussi a-t-on adopté une approche modulaire compatible avec a) le SCN de 1993 pour ce qui est de la classification des instruments, des secteurs et des normes de comptabilité; b) avec le Manuel de la balance des paiements pour ce qui est du secteur étranger; c) avec la comptabilité publique; d) avec les normes de la BRI concernant les réserves obligatoires pour ce qui est de l'analyse de la situation monétaire et du crédit; et enfin e) qui évite de prescrire l'emploi d'un indicateur de la masse monétaire plutôt qu'un autre.

21. L'Équipe spéciale a estimé que l'on pourrait procéder ultérieurement à un examen des modalités de la publication des statistiques et de la mise en commun des données monétaires et bancaires nationales en fonction de l'évolution des normes statistiques dans ce domaine.

#### V. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

22. L'Équipe spéciale remarque que la démarche suivie pour la révision du Manuel sur les statistiques des finances publiques est analogue à celle, décrite ci-dessus, adoptée pour établir le Manuel sur les statistiques monétaires et financières. Concrètement, un tel réexamen des méthodes en la matière est devenu nécessaire notamment en raison de l'évolution des pratiques comptables (dans certains cas dans le sens d'une comptabilité d'exercice) et de l'importance croissante de l'analyse fiscale de questions telles que les arriérés, les transactions en nature et les opérations quasi fiscales du système financier. Le conflit entre les exigences de l'analyse fiscale d'une part et celles d'une harmonisation accrue avec le SCN de 1993 est un exemple de discordance. C'est en partie pourquoi il faudra définir dans le manuel révisé un noyau commun avec la comptabilité des finances publiques du SCN de 1993 et retiendra d'autres classifications et types de comptes plus détaillés. Dans ce manuel révisé, il faudra aussi insister sur les méthodes de calcul pour éviter en particulier tout double emploi et établir en priorité les comptes effectués sur la base du SCN de 1993 et ceux qui correspondent au manuel révisé. En janvier 1995, un questionnaire, établi par le consultant récemment nommé par le FMI, sera adressé aux pays membres pour qu'ils fournissent des renseignements sur les méthodes de leur comptabilité nationale et leurs normes en matière de données puis, jusqu'en juillet 1995, des visites seront effectuées auprès des



organisations internationales et des organismes statistiques officiels pour établir d'ici décembre 1995 un plan général annoté du manuel révisé dont un avant-projet devrait être achevé au cours du premier semestre de 1997. Une réunion du groupe d'experts pourrait avoir lieu au début de l'année 1998. On prévoit actuellement de publier ce manuel au cours du second semestre de 1998.

23. Pour ce qui est de l'Union européenne, l'Équipe spéciale a fait remarquer que le système européen de comptabilité économique intégrée et le Traité de l'Union et ses protocoles traitent de la question des statistiques nationales; pas plus EUROSTAT que l'Institut monétaire européen ne jugent nécessaire de mettre au point des méthodes distinctes en matière de comptabilité des finances publiques, qu'il s'agisse de répondre aux besoins actuels ou dans le contexte de l'Union monétaire.

24. Pour ce qui est de la publication des données, l'Équipe spéciale note qu'il y aurait peut-être lieu d'harmoniser celle des dépenses publiques et qu'il serait utile à cette fin de concevoir une matrice des besoins de statistiques.

#### VI. AUTRES STATISTIQUES FINANCIÈRES

25. L'Équipe spéciale fait remarquer que le champ d'application des autres statistiques financières mises au point auparavant risque de se rétrécir avec l'application du SCN de 1993 et du Manuel de la balance des paiements qui tiennent tout particulièrement compte de l'évolution récente des marchés et des instruments financiers, ainsi que de l'intégration des bilans dans la comptabilité nationale. Parallèlement, ces mêmes statistiques financières risquent d'avoir plus d'importance dans d'autres domaines. Le fait que les organisations internationales continuent de suivre de très près l'évolution des marchés financiers montre qu'il convient de coordonner ces activités.

26. L'Équipe spéciale recommande que, dans le cadre des comptes financiers du SCN de 1993, l'on poursuive les travaux sur les produits financiers dérivés pour mettre au point une classification des transactions à l'origine de nouveaux instruments et pour montrer leur utilité dans la détermination des limites de la notion d'actif financier et l'identification des écritures hors bilan. Le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI examine les incidences de cette évolution sur les marchés internationaux, tandis que la BRI en analyse les conséquences sur l'évaluation des risques. On a signalé qu'il fallait coordonner les travaux des organisations internationales dans ce domaine. Il a été convenu à cette fin que les organisations internationales devraient être tenues informées des initiatives et des progrès réalisés en matière de collecte de statistiques sur les produits financiers dérivés.

27. Pour ce qui est de la publication des données, l'Équipe spéciale constate qu'il y aurait peut-être lieu d'harmoniser davantage celle des taux d'intérêt et qu'il serait peut-être utile à cette fin de concevoir une matrice des besoins de données.

VII. COORDINATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

28. L'Équipe spéciale remarque que l'effort de coordination de l'assistance technique en matière de statistiques des finances a uniquement porté sur le programme des organisations internationales dans les pays à économie en transition. Pour conclure, bien qu'une telle coordination ne soit pas nécessaire dans d'autres régions, à tout le moins pour ce qui est des statistiques des finances, aucune des autres équipes spéciales n'a examiné cette question et un effort de coordination pourrait être nécessaire dans d'autres domaines. Le programme d'assistance technique du PNUD est ainsi actuellement à l'examen et il faudrait encourager les commissions régionales à prendre plus activement part à la coordination multilatérale de l'assistance technique en matière de statistique dans tous les domaines.

Note

<sup>a</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément No 6 (E/1993/26), par. 27.

-----